

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail - Progrès

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (Etablissement Public à caractère Administratif)

++++++

DIRECTION GÉNÉRALE

SYNTHESE DE L'ETAT DES ACTIVITES 2020 PROTANT MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AU NIGER

Janvier 2021

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE 3N

Face au déficit chronique des produits vivriers, notamment céréaliers, l'insécurité alimentaire devient de plus en plus inquiétante et la pauvreté gagne chaque jour du terrain dans le monde rural qui comptabilise actuellement 80% des pauvres du pays, le Président de la République et le Gouvernement ont lancé l'initiative 3N les « Nigériens Nourrissent les Nigériens ». L'I3N est un credo et un engagement politiques forts du Président de la République du Niger. Il constitue un axe majeur du Programme du Président de la République pour la renaissance du Niger. Il est bâti sur les acquis de la Stratégie de Développement Rural (SDR) et s'inscrit dans le processus de mise en œuvre du Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU). L'I3N permettra au Niger d'accélérer l'atteinte des Objectifs du millénaire, en matière de l'environnement, notamment les OMD1 et OMD7.

La modernisation/transformation du monde rural à travers l'initiative 3N dans le PDES 2017-2021 se fera par l'utilisation de techniques culturelles modernes, l'accès à l'eau, aux chaînes de valeur des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques en lien avec les orientations de la stratégie, à l'énergie, aux infrastructures et services économiques de base, comme la santé, l'éducation, les nouvelles technologies de l'information, aux crédits, à l'artisanat. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation de la femme rurale avec un programme ciblé d'alphabétisation et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

II. RAPPEL DES OBJECTIONS DU PLAN D'ACTION 2016-2020 DE L'I3N

Les efforts effectués dans la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte en appui au nouveau Plan d'Action 2016-2020 de l'Initiative 3N qui pour objectif global de renforcer les acquis du premier Plan d'Investissement 2012-2015, tout en s'adaptant aux évolutions de l'environnement institutionnel national et international qui imposent un effort soutenu en termes de réformes. Il définit les objectifs-cibles à atteindre annuellement conformément à la politique du gouvernement qui traduit le cadre de priorisation des investissements des différents Ministères sous sectoriels. Il s'agit plus spécifiquement à travers ce plan d'accélération de l'Initiative, notamment :

1. Rendre disponibles et accessibles les services et produits nécessaires pour produire suffisamment et à temps ;
2. Améliorer l'accès à l'eau pour les activités agrosylvopastorales ;
3. Favoriser l'écoulement et l'utilisation des productions ;
4. Lutter plus efficacement contre la malnutrition ;
5. Mobiliser les populations pour un engagement permanent et soutenu dans la mise en œuvre de l'Initiative 3N.
6. Le nouveau plan d'accélération de l'initiative 3N est structuré autour de quatre (5) domaines d'intervention, 12 Programmes Stratégiques avec 35 Objectifs Stratégiques. Les cinq domaines d'intervention ainsi que leurs programmes stratégiques sont les suivants :

1. Domaine 1 : maîtrise de l'eau pour les productions agrosylvopastorales et halieutiques :

- ✓ PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agrosylvopastorales et halieutiques,

- ✓ PS2 : Promotion du sous-secteur de l'hydraulique pastorale.
2. **Domaine 2 : développement des filières et chaînes des valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques :**
 - ✓ PS3 : Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles,
 - ✓ PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l'Elevage
 - ✓ PS5 : Promotion des filières et chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) et halieutiques,
 - ✓ PS6 : Renforcement de la coordination du développement des filières et chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.
 3. **Domaine 3 : gestion intégrée et durable des ressources naturelles et protection de l'environnement :**
 - ✓ PS7 : Gestion durable des terres et des eaux
 - ✓ PS8 : Gestion de l'Environnement et amélioration du cadre de vie
 4. **Domaine 4 : réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle :**
 - ✓ PS9 : Réduction de l'insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d'accès aux moyens d'existence,
 - ✓ PS10 : Gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise,
 - ✓ PS11 : Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens.
 5. **Domaine 5 : création d'un environnement favorable à la mise en œuvre de l'initiative 3N :**
 - ✓ PS12 : Coordination, animation et suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'Initiative 3N

III. RESULTATS ANNUELS DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de ce programme, il est attendu la réalisation des cibles ci-après dans le cadre global des efforts du gouvernement du Niger et de ses partenaires. Il s'agit de :

- Traiter 68 750 ha de terres dégradées ;
- Traiter 36 500 ha de dunes ;
- Lutter contre les plantes envahissantes terrestres sur 35 750 ha ;
- Lutter contre les plantes envahissantes aquatiques sur 2 000 ha ;
- Traiter 70 000 ha par la régénération naturelle assistée (RNA).
- L'ouverture de 40 000 km bandes pare feux ;
- L'empoissonnement de 100 mares ;
- La production de 30 000 tonnes de poisson ;
- La production de 10 000 000 de plants forestiers et,
- La production de 3000 tonnes de feuilles de Moringa.

Ainsi, le présent rapport fait économie des réalisations effectuées par les projets et programmes en appui à l'atteinte des cibles ci-dessus énumérées, ainsi que les efforts spécifiques de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte et partenaires au cours de l'année 2021, caractérisée sur la pandémie de la Covid 19.

3.1. Réalisations du projet Action Contre la Désertification

3.1.1. Confirmation des sites des Communes de Dogon-Kirya, Bagaroua et d'Illéla

Une mission de confirmation des sites ACD des Communes de Dogon-Kirya, Bagaroua et d'Illéla, a été conduite par le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Grande Muraille, Directeur National du projet ACD.

La mission a tout d'abord commencé avec la confirmation des sites d'Illéla en compagnie du Directeur Départemental de l'Environnement et du Vice - Maire d'Illéla. La mission a sillonné tous les sites initialement prévus pour la commune d'Illéla, c'est-à-dire, l'espace pastoral compris entre le village de Kata jusqu'au village de Ratta et les autres hameaux environnants. L'espace visité est très apte à être labouré en vue de leur restauration pour l'augmentation de la production pastorale. Malheureusement la piste d'accès est très inconfortable pour le porte-char devant amener le tracteur et sa charrue sur place.

Dans la Commune de Bagaroua, la mission composée du Directeur Général de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, le Directeur Départemental de l'Environnement et du Responsable de la Commission Foncière du Département, s'est transportée dans la Commune de Bagaroua en vue de la confirmation des sites proposés. C'est ainsi que la mission s'est rendue successivement aux sites frontaliers avec la commune de Dogon-kirya (région de Dosso) aux environs du village du Koutoumbou. Les sites pastoraux à perte de vue ont été identifiés, mais malheureusement avec le manque de la matérialisation de la frontière entre la Commune de Bagaroua et la Commune de Dogon-Kirya, ce site très accessible a été abandonné. Le lendemain, la mission a visité la partie zone frontalière à la commune d'Illéla. Ainsi le site pastoral de Iskitta, d'une superficie de 2000 ha a été retenu pour recevoir les travaux de récupération mécanique au titre de la Commune de Bagaroua et d'Illéla.

3.1.2. Mobilisation sociale pour le lancement des travaux dans les Communes

Dans la Commune de Dogon-Kirya, un communiqué à la radio a passé l'information sur le démarrage des travaux de préparation du sol à la Delphino au niveau du site de Dodoria situé non loin du chef-lieu de la commune de Dogon-Kirya.

Dans la Commune de Bagaroua, la mission du Directeur Général de l'Agence Nationale de la Grande Muraille, Directeur National du projet ACD en compagnie du Directeur Départemental de l'Environnement de Bagaroua, le Secrétaire Général de la Mairie de Bagaroua, ainsi que le Responsable de la Commission Foncière de Bagaroua ont ensuite rencontré les représentants des utilisateurs du site pastoral. L'objet de la rencontre qui a eu lieu sur site même est d'informer l'assistance sur les biens fondés de cette activité de restauration mécanisée du site, la source de financement, ainsi que les organismes et institutions qui accompagne l'Agence dans la mise en œuvre de cette activité. La mission a également rappelé à l'assistance sur les objectifs de l'initiative Grande Muraille Verte, sa zone d'intervention, et ce qu'elle a eu à faire sur le terrain jusqu'ici. Enfin, la mission a attiré l'attention des utilisateurs sur la nécessité de mettre en place un plan de gestion du site et le respect des plants fourragers et des espèces pastorales qui seront mise en place en vue de pérenniser l'investissement. Ce plan de gestion doit nécessairement mettre en

place une sorte de rotation des animaux sur le site en vue de permettre aux plants fourragers et aux herbacées de bien installer avant le retour global des animaux sur les parties restaurées.

Les populations ont eu droit à un exposé introductif qui a présenté les rôles et les responsabilités de chaque membre de l'équipe des tractoristes, le dispositif organisationnel des travaux à la Delphino ainsi que ses performances. Après cet exposé, quelques questions posées par les populations auxquelles la mission a apporté des réponses adéquates. Notons que dans les deux (2) Communes, les travaux de récupération mécanisée des terres dégradées, s'inscrivent normalement dans le cadre de renforcement des productions pastorales, mais également de la production agricole.

3.1.3. Géoréférencement des sites et travaux

Caractérisation géomorphologique des sites

La caractérisation des sites dans les communes a consisté à parcourir à pied les sites à restaurer de long en large. Elle a permis de constater le niveau de dégradation très poussé des sites d'identifier les différentes pentes et les obstacles pouvant gêner la Delfino pendant les travaux de labour. Les deux sites ne présentent pas d'obstacles majeurs pour la Delfino, hormis les quelques buissons à éviter, et les sols caillouteux à éviter sur le site de Iskitta.

Prise des coordonnées GPS des sites

Il s'agit du géo-référencement proprement des sites avec la prise des coordonnées GPS des sites à travailler. La méthodologie a consisté à cheminer le long des limites des sites/champs dans un sens jusqu'à réaliser un pourtour complet du site ou du champ en notant les coordonnées géographiques à chaque changement de la direction du parcours. C'est la fonction calcul de zone du GPS qui a été toujours utilisée. Elle présente l'avantage de donner directement la superficie du site après avoir bouclé son contour. Cette activité est toujours réalisée avec les représentants des populations du terroir qui indique au technicien les limites des sites en question.

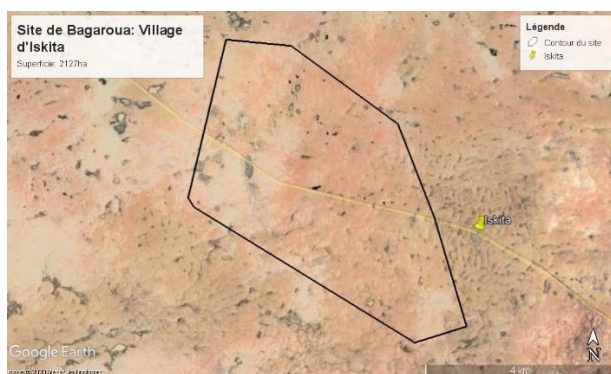


Photo 1 : Site de Iskitta, Commune de Bagaroua



Photo 2 : Tracteur en action sur le site de Iskitta

3.1.4. Résultats des travaux réalisés au cours de l'année 2020

1. Dans la Commune de Dogon-Kirya

La situation des travaux dans cette commune se résume à la réalisation d'un bloc de récupération des terres pastorales dégradées sur **317.64 ha**, soit un périmètre de **8 439, 28 mètre** linéaire. La carte du périmètre récupéré tel que dressée par le responsable de la commission foncière départementale de Douchi est présentée sur la figure 1 ci-après.

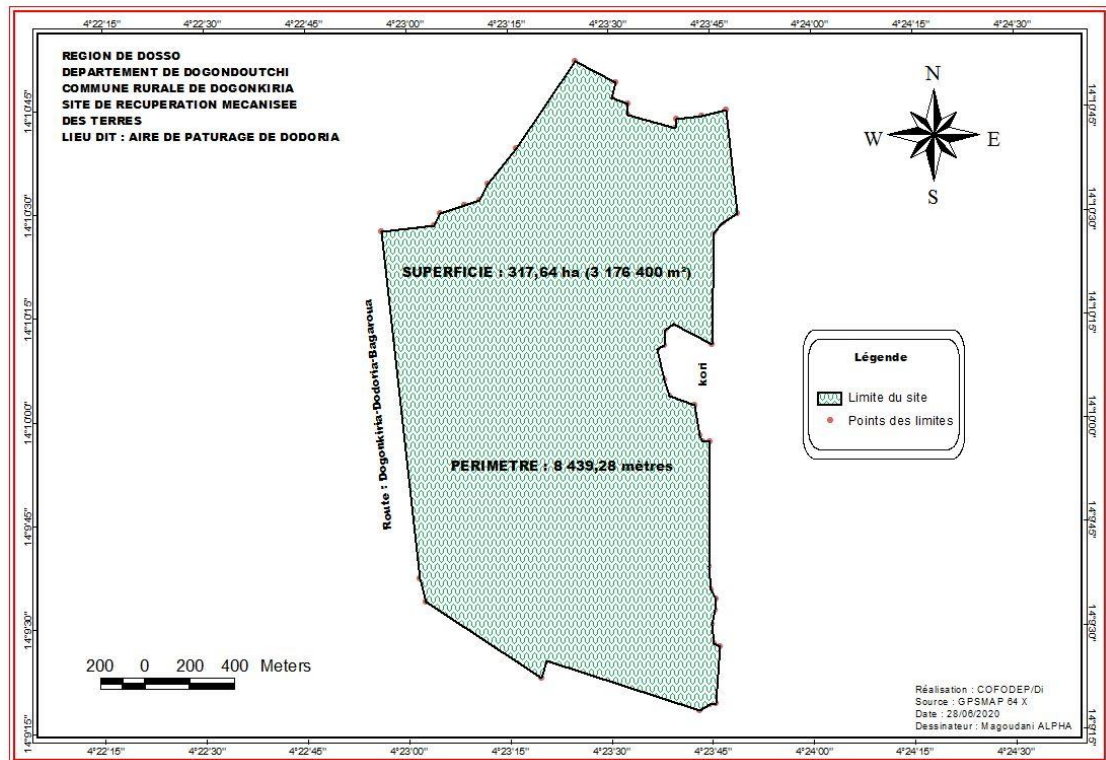


Figure 1 : Site de Dodoria, Dogon Kirya

2. Dans la Commune de Bagaroua

Dans la Commune de Bagaroua, les travaux ont été effectués en deux blocs sur ce site sylvo pastoral Figure 2. D'abord sur le bloc n°1 qui comporte une superficie de 212 hectares et 242 ha sur le bloc n°2, soit une superficie totale de **454 ha** récupérés.

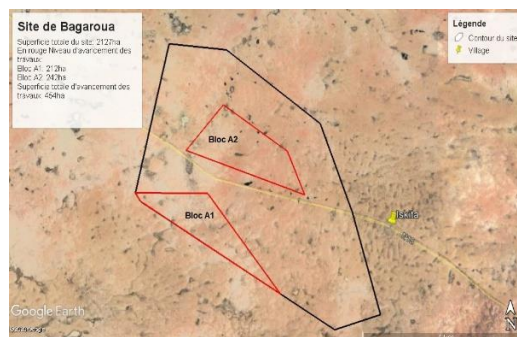
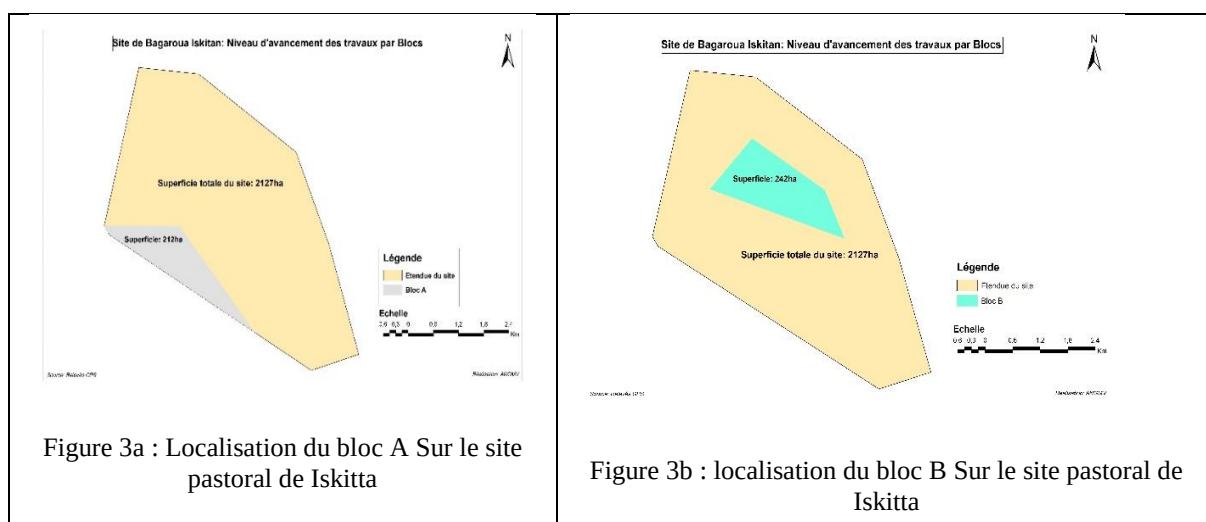


Figure 2 : Sites réalisés dans l'aire agrosylvo pastoral de Iskitta, Commune de Bagaroua



Au total **778.29 ha** ont été récupérés dans deux (2) communes, sur une programmation de 800 ha prévus dans les trois (3) Communes de Dodoria, Bagaroua, et Illéla, soit un taux de réalisation de 97,28 %, malgré les différents arrêts occasionnés par les pannes successives sur la charrue et le tracteur même.

3. Difficultés rencontrées

Il faut noter que le volet biologique de la restauration de ces sites récupérés, notamment l'ensemencement des graminées et la plantation des arbres, n'a pas suivi par manque de financement, ce qui constitué un très handicap pour la restauration envisagée dans ces sites. Il faut également souligner que les aspects biologiques, notamment l'ensemencement avec les espèces d'herbacées appréciées par les animaux, et la plantation des espèces forestières fourragères. Les sites sont actuellement colonisés par le *Sida cordifolia* et *Pergularia tomentosa* très prolifiques, mais non appréciées par les animaux.

Autres difficultés rencontrées dans le cadre du Projet ACD, comprennent :

- La faible concertation dans la prise des décisions par la coordination internationale, et surtout absence de planification annuelle. Ceci a amené la réalisation de plus de 3 000 hectares de récupération mécanisée des terres dégradées qui n'est pas accompagné des aspects biologiques, notamment l'ensemencement des graminées et la plantation des espèces fourragères ;
- La prise des décisions unilatérale dans le cadre des sites réalisées en 2018 qui ont bénéficié d'un ensemencement de l'ordre de 2 kg par hectare, très insignifiant pour renverser la tendance actuelle de dégradation et la lutte contre les plantes envahissantes non appréciées par les animaux ;
- La lourdeur administrative, voire des blocages dans le traitement des dossiers transmis. A titre d'exemple, le processus de mise en place des équipements identifiées pour renforcer les entreprises forestières villageoises après leur formation a été carrément annulé.

3.2. Résultats des travaux réalisés au cours de l'année 2020 dans le cadre du programme SURAGGWA

3.1. Activités réalisées dans le cadre de la composante 2 : identification des filières PFNL

L'identification des filières des produits forestiers non ligneux est pris en charge par plusieurs institutions régionales, notamment AFF, NGARA, KALRO, FORIG en collaboration avec les institutions nationales correspondantes. Ainsi, l'Agence Nationale de la Grande Muraille a collaboré avec AFF et NGARA pour identifier les filières porteuses des PFNL, notamment les filières Balanites, Baobab, Ziziphus, Gomme arabique, semences forestières et fourragères, etc.

Relativement à la filière gomme arabique, une étude complète a été conduite en collaboration avec le Réseau NGARA. Cette étude a identifié entre autres les acteurs des filières gomme arabique, le potentiel national en termes de production de la gomme arabique et autres résines au Niger. Aussi, l'étude a conduit une analyse SWOT/FFOM et fait des propositions pour renforcer la filière gomme arabique et résines. En fin, une évaluation des besoins en renforcement des capacités des acteurs de la filière gomme arabique a également été effectuée et des propositions formulées pour permettre à la filière d'avancer.

3.2. Activités réalisées dans le cadre de la composante 3 : Suivi-Evaluation et partage

Dans le cadre de la composante 3 du programme SURAGGWA pris en charge par l'APGMV, un atelier national d'échanges avec les parties prenantes de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte s'est tenu dans la salle de réunion de l'hôtel Sahel de Niamey du 18 au 19 juin 2020. L'objectif de cet atelier est d'échanger sur les thématiques suivantes :

1. Mobilisation des ressources
2. Suivi-évaluation des efforts
3. Gestion des connaissances
4. Cadre de concertation.

Spécifiquement, l'atelier vise à :

- Identifier et évaluer les acquis actuels de l'ANGMV et ses Partenaires dans la mise en œuvre de la GMV ;
- Identifier les lacunes et les opportunités en termes de : Planification ; Formulation ; Mise en œuvre ;
- Suivi-évaluation des investissements des actions climatiques ;
- Gestion des connaissances ;
- Mobilisation des ressources.

Il s'agit en gros de :

- Formuler des recommandations pour contenir les lacunes et utiliser les opportunités existantes pour améliorer les lacunes identifiées.
- Mettre en place une taskforce nationale pour une participation active des différents départements sectoriels, des ONGs nationales, de la société civile, des PTFs;
- Mettre en place un dispositif institutionnel de coordination de la plateforme nationale des acteurs de la mise en œuvre de la GMV.

3.3. Difficultés rencontrées

- Le manque de paiements des contributions statutaires du Niger auprès de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. En date, le cumul de nos arriérés s'évalue à 400 millions de FCFA, soit sept (8) années d'arriérés ;
- La diminution drastique de la subvention annuelle accordée à l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte qui passe de 500 millions FCFA en 2011 à seulement 20 millions en 2020, et ça pour la prise en charge de sa consommation d'électricité ;
- Les difficultés liées à la capitalisation des données statistiques produites par les autres départements ministériels concernés en vue de la production des bilans annuels réalistes montrant les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger.

En conclusion, il faut noter que l'année 2020 a été très morose en termes de réalisations concrètes sur le terrain, à cause non seulement de la situation d'insécurité qui prévaut dans les régions de Diffa et de Tillabéri, mais la pandémie de Covid 19. Nous fondons l'espoir que l'année 2021 qui commence soit meilleure, en vue de nous permettre d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de l'initiative GMV.

IV. PROGRAMATION 2021

4.1. Justification du programme 2021

Les chefs d'Etat et de Gouvernement africains continuent à faire le plaidoyer sur l'Initiative GMV pour le Sahara et le Sahel, dans toutes les rencontres internationales et ce depuis son adoption en 2007 par l'Union Africaine. Ce plaidoyer est davantage intensifié lors, notamment celui lors de la CoP15 à Paris, la rencontre des Ministres du 7 septembre 2020 adoptant le rapport d'évaluation du rapport de mise en œuvre de l'initiative GMV, et dernièrement la Table Ronde des bailleurs de fonds du 11 Janvier 2021 en prélude à **One Planet Summit** sur la biodiversité qui s'est tenu le 12 Janvier 2021. Ces efforts réalisés par les chefs d'Etat et des partenaires ont permis de repositionner, en vue de placer au niveau international l'Initiative de la Grande Muraille Verte Sahélo-Sahélienne (IGMVSS) en tant comme réponse africaine face aux défis de changement climatique, de la désertification et la dégradation des Terres, et de la conservation de la biodiversité.

D'importants partenariats ont été mobilisés et acquis pour la cause de ce programme panafricaine fédérateur des trois Conventions Post-Rio. Des ressources financières importantes ont été annoncées par les partenaires qui restent seulement à être mobilisées. Notons que les ressources financières de l'Union Européenne ont été mobilisées par la FAO et le Mécanisme Mondial de l'UNCDD à travers deux projets régionaux pilotes – Projet Action Contre la Désertification et Projet FLEUVE (Front Local Environnemental pour une Union Verte) qui ont permis la réalisation des efforts jusqu'ici enregistrés au Niger.

Ainsi, le programmation 2021, s'inscrit dans un contexte post 2020, particulièrement marqué par la prise en compte du changement climatique, de la neutralité en matière de la dégradation des terres, et de la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, thématiques qui constituent parmi tant d'autres, un important défi pour la réalisation de l'IGMVSS.

C'est pourquoi, la programmation 2021, du quinquennat 2021-2025 de l'APGMV, constitue une première année de la phase opérationnelle et d'amplification des actions sur le terrain. Les objectifs stratégiques pour la réalisation de la vision de la GMV à l'horizon 2025, comme souligner par l'APGMV, qui est de créer, dans la zone d'intervention de la GMV, des Pôles Ruraux d'Emergence Economique (PREE) avec l'identification et la mise en place des Domaines Agricoles Communautaires Intégrés (DACI) à travers l'amplification et la dissémination des Fermes Agricoles Communautaires intégrées (FACI), ce qui permettrait, sur la base d'actions prioritaires identifiées et mises en œuvre, la matérialisation effective de l'IGMVSS et la transformation des vastes zones arides et semi arides du Niger, afin de soutenir la résilience des Communautés locales bénéficiaires contre les effets de changement climatique ; le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs ; le renforcement des productions agrosylvopastorales pour lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; le renforcement des infrastructures socioéconomiques de base, la lutte contre la migration et l'accélération du retour des jeunes aux terroirs.

4.2. Objectifs de la programmation 2021

Les objectifs du programme 2021 de l'ANGMV-NIGER s'inscrit dans le cadre global des orientations stratégiques de la Planification Opérationnelle 2021-2025 de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte pour répondre aux nouvelles orientations du Gouvernement du Niger, notamment le Document de la Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) et les nouvelles orientations de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. Cette programmation 2021 s'articule en particulier autour des objectifs suivants :

- La consolidation des acquis engrangés jusqu'ici et le renforcement de la gouvernance locale à travers la mise en place des Comités Locaux de Développement Durables (CLDD) de terroirs restaurés ;
- La mise en place et le renforcement d'un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC) pour renforcer les actions de plaidoyer, renforcer la visibilité des activités de l'Agence Nationale et créer un Système d'Information et d'Observation (SIO) sur les réalisations du terrain ;
- Le fonctionnement des capacités institutionnelles et techniques de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte.

4.3. Actions prioritaires identifiées par Objectif

Objectif 1 : consolider les acquis engrangés jusqu'ici et renforcer la gouvernance locale à travers la mise en place des Comités Locaux de Développement Durables (CLDD) de terroirs.

Le présent objectif vise à consolider les acquis des interventions réalisées jusqu'ici avec la mise en place et l'animation des comités locaux de développement durables chargés de la gestion des sites restaurés dans le terroir, leur affectation et leur valorisation des fins de productions agrosylvopastorales ; le renforcement et/ou la création des comités nationaux de concertation et la mise en place de l'alliance nationale autour de la Grande Muraille Verte au Niger, ainsi que la prise en charge de leur animation ; le renforcement de la présence permanente de l'Agence sur le terrain et dans les terroirs en vue d'évaluer, de façon permanente, l'utilisation des réalisations,

mais aussi évaluer les impacts de ces utilisations. Cette animation permanente des différents cadres de concertation à tous les niveaux, mais aussi la présence des cadres de l'Agence permettra de renforcer la visibilité de l'Agence Nationale GMV. Pour ce faire, il est envisagé :

- 1.1. Le reboisement et l'ensemencement d'au moins 2000 hectares de terres dégradées récupérées par le projet Action Contre la Désertification, mais non reboisées ;
- 1.2. La mise en place et le fonctionnement de 20 Comités locaux de développement durable dans 20 Communes ;
- 1.3. La tenue de processus de mise en place de l'Alliance Nationales au tour de la Grande Muraille Verte ;
- 1.4. Les missions d'information et de sensibilisation sur la valorisation des sites restaurés en vue du partage du cadre simplifié de mise en valeur des sites restaurés ;
- 1.5. Le renforcement et/ou la mise en place des cadres nationaux et régionaux de concertation et assurer leur fonctionnement ;
- 1.6. L'organisation et la formation des producteurs ruraux sur la valorisation des sites récupérés.
- 1.7. Appui à l'optimisation de 4 FACI existantes.

Objectif 2 : Mettre en place et renforcer un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC) pour renforcer les actions de plaidoyer et de visibilité des activités de l'Agence Nationale et la création d'un Système d'Information et d'Observation (SIO) sur les réalisations du terrain.

Cet objectif vise la mise en place et le renforcement d'un dispositif opérationnel d'information, de communication et de plaidoyer en vue de renforcer la visibilité de l'Agence Grande Muraille Verte au Niger. Pour ce faire, il est prévu :

- 2.1. Acquérir des matériels informatiques en vue de l'opérationnalisation du Système d'Information et d'Observatoires (SIO) des réalisations en vue d'assurer la collecte des données et le suivi/évaluation des activités et de leurs impacts dans la zone d'intervention de la GMV ;
- 2.2. Mettre en place et assurer le fonctionnement du Comité Technique chargé de la validation des résultats de la GMV avant son chargement dans le système d'information et d'Observation de la GMV ;
- 2.3. Assurer une connexion fiable du système national d'information géographique au système régional de suivi basé au Siège de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte en vue d'avoir en temps réel, des informations et des alertes aux décideurs et aux populations sur l'évolution de la GMV, visionner le potentiel important des ressources naturelles et leur dynamique dans les différents terroirs ;
- 2.4. Prendre en charge la collecte des données en vue de l'évaluation des impacts des réalisations GMV, notamment en matière la restauration des sites ;
- 2.5. Conduire des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) auprès des Communautés locales et autres parties prenantes (ONG, OCB, etc.) avec le lancement du bouquet IEC/ GMV composé des initiatives suivantes.
 - L'organisation de la semaine de l'arbre en appui à l'initiative un Nigérien un Arbre à travers la mobilisation des scolaires ;
 - L'organisation d'une caravane verte de la Paix, de l'intégration, et de la fraternité dans les différentes régions du Niger,
 - L'organisation des séances d'Education à la citoyenneté Environnementale et à l'Ecodéveloppement dans au moins 5 Ecoles Pilotes par région,

- La mise en place d'un groupe de parlementaires nigériens pour la GMV en vue de la contribution à la création Réseau Africain des Parlementaires GMV ;

2.6. L'organisation d'un colloque national sur la Grande Muraille Verte regroupant les responsables des institutions nationales de formation et de recherche.

Objectif 3 : Le fonctionnement de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte.

Cet objectif vise à assurer le fonctionnement régulier de l'Agence et de ses différents organes. Il s'agit pour cet objectif de formaliser et assurer le fonctionnement du Conseil d'Administration et son Conseil d'Etablissement tel que prévu par la Loi portant création et organisation de cette agence.

4.4. Budget par Objectif

Le budget prévisionnel de la programmation des activités 2021 de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte se résume comme suit :

Programmation2021_ANGMV- NIGER

Objectif / Activité	Cout unitaire	Quantité	Montant total
Objectif 1 : Consolider les acquis engrangés jusqu'ici et renforcer la gouvernance locale à travers la mise en place des Comités Locaux de Développement Durables (CLDD) de terroirs			
1.1. Reboisement et Ensemencement d'au moins 2000 hectares de terres dégradées récupérées par le projet Action Contre la Désertification, mais non reboisées ouverts par le projet ACD	130 000	2 000	260 000 000
1.2. Mise en place et fonctionnement de 20 Comités locaux de développement durable dans 20 Communes ACD	1 000 000	20	20 000 000
1.3. Missions d'information et de sensibilisation sur la valorisation et le respect de la vocation initiale des sites restaurés en vue du partage du cadre simplifié de mise en valeur des sites restaurés	5 000 000	5	25 000 000
1.4. Renforcement et/ou la mise en place du cadre national de concertation et assurer son fonctionnement	5 000 000	1	5 000 000
1.5. Renforcement et/ou la mise en place des cadres régionaux de concertation et assurer leur fonctionnement	2 500 000	8	20 000 000
1.6. Organisation et la formation des producteurs ruraux sur la valorisation des sites récupérés	5 000 000	3	15 000 000
1.7. Appui à l'optimisation des 4 FACI existantes	7 500 000	4	30 000 000
Total Objectif 1			375 000 000
Objectif 2 : Mettre en place et renforcer un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC) pour renforcer les actions de plaidoyer et de visibilité des activités de l'Agence Nationale et la création d'un Système d'Information et d'Observation (SIO) sur les			

réalisations du terrain.			
2.1. Acquérir des matériels informatiques en vue de l'opérationnalisation du Système d'Information et d'Observatoires (SIO) des réalisations GMV en vue d'assurer la collecte des données et le suivi et l'évaluation des activités et de leurs impacts dans la zone d'intervention GMV	20 000 000	1	20 000 000
2.2. Mettre en place et assurer au moins 3 réunions par an du Comité Technique chargé de la validation des résultats de la GMV avant son chargement dans le système d'information et d'Observation de la GMV	1 500 000	3	4 500 000
2.3. Assurer une connexion fiable et permanente du système national d'information géographique au système régional de suivi APMV	500 000	12	6 000 000
2.4. Prendre en charge la collecte des données en vue de l'évaluation des impacts des réalisations GMV, notamment en matière la restauration des sites	10 000 000	2	20 000 000
2.5. Conduire des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) auprès des Communautés locales et autres parties prenantes (ONG, OCB, etc.) avec le lancement d'un bouquet IEC/ GMV composé de :			
2.5.1. Organisation de la semaine de l'arbre en appui à l'initiative un Nigérien un Arbre à travers la mobilisation des scolaires	15 000 000	1	15 000 000
2.5.2. Organisation d'une caravane verte de la Paix, de l'intégration et de la fraternité dans les différentes régions du Niger	50 000 000	1	50 000 000
2.5.3. Organisation des séances d'Education à la citoyenneté Environnementale et à l'Ecodéveloppement dans au moins 5 Ecoles Pilotes par région	1 500 000	40	60 000 000
2.5.4. Œuvrer pour la mise en place d'un groupe de parlementaires nigériens pour la GMV en vue de la contribution à la création Réseau Africain des Parlementaires GMV	5 000 000	1	5 000 000
2.6. Organiser un colloque national sur la Grande Muraille Verte regroupant les responsables des institutions nationales de formation et de recherche en vue de la mise en place d'une alliance nationale autour de la GMV.	50 000 000	1	50 000 000
Total Objectif 2			180 000 000
Objectif 3 : Assurer le fonctionnement des organes statutaires de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte			
3.1. Formaliser et assurer la tenue régulière du	5 000 000	2	10 000 000

Conseil d'Administration de l'Agence			
3.1. Formaliser et assurer la tenue régulière des rencontres du Comité d'Etablissement de l'Agence	1 500 000	2	3 000 000
3.2. Fourniture de bureaux	10 000 000	1	10 000 000
3.3. Consommables informatiques	12 500 000	1	12 500 000
3.4. Produits d'entretien	2 500 000	1	2 500 000
3.5. Consommation d'Eau et d'Electricité	PM	PM	0
3.6. Elaboration et validation du manuel de procédures administratif et comptables	40 000 000	1	40 000 000
3.7. Processus d'obtention du certificat des normes environnementales	25 000 000	1	25 000 000
3.8. Renouvellement de la logistique (acquisition de 2 véhicules DC et 1 SW)	20 000 000	2	40 000 000
3.9. Renouvellement de la logistique (acquisition de 1 véhicule V8 Station Wagon)	40 000 000	1	40 000 000
3.10. Carburant et lubrifiant (7 500 000 Fcfa/Trimestre)	7 500 000	4	30 000 000
Total Objectif 3			213 000 000
TOTAL GENERAL BUDGET 2021			768 000 000